

Réouverture des écoles publiques du 1er degré de l'Orne

1.) GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE AVANT LE 11 MAI 2020



- Désinfection et nettoyage des locaux
- Aménagement des espaces scolaires
- Approvisionnement de matériels

SELON PROTOCOLE SANITAIRE NATIONAL ETABLI

2.) REPRISE DES COURS A PARTIR DU 12 MAI

11 mai 2020 : pré-rentrée des personnels des écoles.

12 mai 2020 : rentrée des élèves inscrits en maternelle et en élémentaire (de la TPS au CM2)

AMENAGEMENTS POSSIBLES EN FONCTION DES PARTICULARITES DES ECOLES



3.) ACTIVITES EN PETITS GROUPES



- Groupes de 15 élèves maximum pouvant nécessiter des rotations d'activités menées par différents adultes.
- Apprentissages scolaires menés par l'enseignant habituel de la classe ou un autre enseignant.
- Activités 2S2C (sport, santé, civisme, culture) pouvant être menées par un intervenant extérieur.

4.) MODALITES DE TRAVAIL

- demi-groupe
- à distance
- en autonomie
- en activité 2S2C



RESPECT DES GESTES BARRIERES / DU PROTOCOLE SANITAIRE

5.) CHOIX FAMILIAL



- Les parents peuvent faire le choix de ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école : il conviendra alors d'en informer au préalable le directeur de l'école.
- Il appartiendra alors aux familles de poursuivre les apprentissages scolaires en s'appuyant notamment sur "Ma classe à la maison".

INFORMATIONS

fonctionnement scolaire de l'école : directrice/directeur de l'école
organisation des apprentissages scolaires : enseignant(e) de la classe
restauration scolaire/accueil hors temps scolaire : collectivité territoriale